

Apprentissage : les bonnes intentions ne suffisent plus



Aujourd'hui la France compte trois fois moins d'apprentis qu'en Allemagne et deux fois moins qu'au Royaume-Uni.

Avec Jean-Baptiste Danet

Atlantico : Le gouvernement cherche à transférer la responsabilité (et le budget) de l'apprentissage des régions aux branches professionnelles. Pensez-vous que cela va dans le bon sens ?

Jean-Baptiste Danet : Les montants collectés principalement auprès des entreprises via la taxe d'apprentissage sont très importants, alors que les résultats sont trop faibles. Depuis 2010, le nombre d'apprentis a baissé de 4%, avec une chute de 15% du nombre d'apprentis pour les jeunes au niveau bac ou infra, alors qu'il s'agit de la population où le taux de chômage est le plus élevé. Aujourd'hui, la France compte trois fois moins d'apprentis que l'Allemagne et deux fois moins que le Royaume-Uni.

Les entrepreneurs de CroissancePlus souhaitent que l'argent qu'ils investissent dans l'apprentissage soit mieux utilisé, et soit exclusivement alloué à l'apprentissage et non à d'autres dépenses.

Cela peut passer par un renforcement du rôle des branches professionnelles. Soyons toutefois vigilants à ce que la réforme de l'apprentissage s'adapte aux besoins économiques de nos territoires. En cela, la Région devrait conserver un rôle déterminant avec une obligation de résultat, car c'est elle qui a la connaissance du terrain et des besoins des entreprises, au-delà même des logiques de branche qui ne correspondent plus nécessairement aux métiers d'aujourd'hui.

Au-delà du financement, la question de l'apprentissage ne semble pas être concernée par les réformes en matière d'éducation prévues par le gouvernement. Pourquoi selon vous ?

Les réformes initiées par le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer sont essentielles, car un élève au niveau Brevet ou Bac, un apprenti ou un étudiant sortant de formation supérieure doit absolument maîtriser les compétences et savoirs fondamentaux que sont l'écriture, la lecture et l'algèbre. Or force est de constater que ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Nous devons tous aller dans le même sens pour permettre à nos jeunes de s'insérer dans la société et dans la vie économique de notre pays. Chacun à son rôle à jouer, l'école et l'entreprise.

Dans cet esprit, CroissancePlus propose qu'un SAS de mise à niveau soit créé pour les élèves souhaitant faire de l'apprentissage et ne maîtrisant pas les fondamentaux. L'enseignement général et l'enseignement professionnel ne sont pas opposés, ils sont les deux jambes d'une offre de formation efficace et épanouissante pour les générations futures.

Quels sont les avantages de l'apprentissage par rapport aux formations plus classiques ? Quels problèmes a résolu l'apprentissage en Allemagne et au Royaume-Uni ?

L'apprentissage présente de nombreux avantages. Pour l'apprenti d'abord, car il lui permet de développer de nouvelles connaissances et de nouveaux savoir-faire au plus près de l'entreprise et des besoins de la vie économique. Alors que notre système éducatif se concentre principalement sur la capacité d'abstraction, l'apprentissage permet aussi aux jeunes de (re)découvrir l'intelligence de la main et le génie du travail manuel dont notre pays a tant besoin. Les entreprises artisanales et industrielles sont en pénurie de main d'œuvre, alors qu'elles produisent les trésors de notre économie : charpentes, voitures, pièces aéronautiques etc.

L'apprentissage est également une opportunité pour nos entreprises, qui peuvent ainsi former et recruter les talents dont elles ont le plus besoin. Par là même, elles remplissent une de leur mission sociale fondamentale, qui est de permettre à un maximum de personnes de se réaliser et de vivre de leur propre travail.

L'Allemagne et le Royaume-Uni l'ont bien compris, et ont considérablement facilité l'apprentissage, notamment du point de vue des entreprises.

Quelles réformes préconiserez-vous pour libérer l'apprentissage en France ?

Les entrepreneurs de CroissancePlus pensent qu'au-delà des questions budgétaires, de nombreuses mesures simples et concrètes peuvent être adoptées pour que l'apprentissage devienne plus attractif pour les jeunes et plus intéressant pour l'entreprise.

Au-delà de la nécessité de créer un sas préapprentissage pour les éventuels décrocheurs, l'entreprise doit pouvoir s'impliquer davantage dans l'organisation de l'apprentissage.

Elle devrait par exemple être consultée pour l'élaboration des programmes et des modalités d'organisation du cursus des lycées professionnels et des CFA. Elle doit également avoir son mot à dire dans la définition du rythme de l'alternance, en particulier pour les entreprises industrielles qui doivent organiser leur rythme de production.

La rémunération des apprentis doit être définie en fonction du diplôme, du métier qui sera exercé et du temps effectif de présence dans l'entreprise, et non plus en fonction de l'âge de l'apprenti comme c'est le cas aujourd'hui. L'Allemagne et le Royaume-Uni fonctionnent de cette manière.

Enfin, pourquoi ne pas imaginer que le compte personnel de formation (CPF) des apprentis ayant un niveau inférieur ou égal au bac soit crédité de 2 ans de droit à la formation ? Cette mesure permettrait à l'apprenti d'avoir la certitude qu'il pourra poursuivre ou reprendre ses études, même s'il commence à travailler immédiatement après son contrat d'alternance ou s'il est au chômage. La refonte des systèmes de financement devrait permettre de dégager des marges budgétaires pour cela.